

Cote du document:	EB 2007/90/R.16/Rev.1
Point de l'ordre du jour:	9 c)
Date:	18 avril 2007
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de don au Royaume du Cambodge pour le

Projet d'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales dans les provinces de Kratie, Preah Vihear et Ratanakiri

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dixième session
Rome, 17-18 avril 2007

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Youqiong Wang

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2076
courriel: y.wang@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Recommandation d'approbation	ii
Carte des opérations du FIDA au Cambodge et de la zone du projet proposé	iii
Résumé du don	iv
I. Le projet	1
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	5
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	6
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	7
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié	8
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don au Royaume du Cambodge pour le projet d'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales dans les provinces de Kratie, Preah Vihear et Ratanakiri, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Carte des opérations du FIDA au Cambodge et de la zone du projet proposé



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Royaume du Cambodge

Projet d'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales dans les provinces de Kratie, Preah Vihear et Ratanakiri

Résumé du don

Institution initiatrice:	FIDA
Pays bénéficiaire du don:	Royaume du Cambodge
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, de la forêt et de la pêche
Coût total du projet:	11,51 millions de USD
Montant du don du FIDA:	6,40 millions de DTS (équivalent approximativement à 9,52 millions de USD)
Cofinanceur:	Programme des Nations Unies pour le développement
Montant du cofinancement:	Don: 1,29 million de USD
Contribution du pays bénéficiaire du don:	0,71 million de USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Proposition de don au Royaume du Cambodge pour le projet d'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales dans les provinces de Kratie, Preah Vihear et Ratanakiri

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. Le projet apportera un soutien à la population cible pour ce qui concerne les domaines suivants: i) accès à une technologie agricole plus avancée pouvant permettre une amélioration rapide de la sécurité alimentaire et des revenus des ménages, ainsi que de la productivité agricole; ii) diversification des sources de revenus en exploitation; iii) articulations avec les marchés et développement agricole impulsé par le secteur privé lorsque cela est possible; et iv) renforcement de la capacité des conseils de commune et des organisations villageoises à programmer et suivre de manière efficace leurs activités de développement économique. Le projet renforcera également la capacité du Ministère de l'agriculture, de la forêt et de la pêche à formuler des politiques propauvres améliorées ainsi que des programmes de réduction de la pauvreté.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde au Royaume du Cambodge un don d'un montant de 6,40 millions de DTS (équivalant approximativement à 9,52 millions de USD) pour aider à financer le projet d'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales dans les provinces de Kratie, Preah Vihear et Ratanakiri.

Corrélation avec le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. Le montant de l'allocation en faveur du Cambodge, telle que définie par le SAFP, est de 16,91 millions de USD pour le cycle 2007-2009 (l'allocation pour 2007 est finale, celle pour 2008-2009 est indicative). Le montant du don du FIDA pour ce projet, équivalant à 9,52 millions de USD, reste dans les limites de l'allocation totale pour le pays.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. En 2004, la dette extérieure s'établissait à 68% du produit national brut et le service de la dette total s'élevait à environ 0,8% des exportations de biens et services. Les prêts à des conditions favorables représentaient 89% de la dette totale du pays en 2003. Le Cambodge assure ponctuellement le service de sa dette et a une capacité d'absorption relativement bonne. Il a reçu quatre prêts du FIDA à des conditions particulièrement favorables entre 1996 et la fin janvier 2007, pour un total de 28,15 millions de DTS. À la fin janvier 2007, deux prêts étaient clôturés et deux étaient en cours, pour lesquels les décaissements s'élevaient à 19,73 millions de DTS, soit 70% de l'engagement total. Les décaissements annuels du FIDA en faveur du Cambodge se situent entre 2,5 millions et 4,0 millions de USD. Le comportement passé du Gouvernement en termes de remboursement des prêts du FIDA est excellent.

Flux de fonds

5. Le don du FIDA sera transféré sur les comptes de projet – dont les titulaires seront les organismes d'exécution du projet aux niveaux national et infranational – par l'intermédiaire d'un compte bancaire pour le don du FIDA géré par le Ministère de l'économie et des finances¹.

Modalités de supervision

6. Le don du FIDA sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en tant qu'institution coopérante.

Dérogations aux conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole et politiques opérationnelles

7. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

8. Les mesures suivantes sont prévues afin de renforcer les aspects du financement du FIDA qui ont trait à la gouvernance: i) recours à un cabinet d'audit privé pour effectuer des audits annuels conformément aux directives du FIDA sur l'audit des projets; ii) mise en place d'un système de contrats entre les autorités provinciales et les organismes d'exécution provinciaux ainsi que d'autres prestataires de services afin que les responsabilités soient bien définies; et iii) application d'un système de notation de la performance du personnel basé sur les résultats afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'exécution du projet.

C. Groupe cible et participation**Groupe cible**

9. Le projet bénéficiera à environ 22 600 ménages pauvres, soit 38% de la population de la zone du projet. Conformément à la politique du FIDA en matière de ciblage, le groupe cible se composera de quatre sous-groupes particulièrement défavorisés: i) les ménages pauvres possédant peu de terre; ii) les ménages de paysans sans terre; iii) les ménages ayant à leur tête une femme et comprenant de jeunes enfants et/ou de nombreuses personnes dépendantes; et iv) les ménages appartenant à une population autochtone/à une minorité ethnique.

Méthode de ciblage

10. Le projet ciblera environ 84 communes pauvres dans 16 districts des trois provinces du projet. À l'intérieur des communes, le projet ciblera: i) les villages les plus pauvres où il doit être possible de générer des revenus plus importants et de mieux gérer les ressources naturelles; et ii) les communautés appartenant à des minorités ethniques. Dans chaque commune, la liste des villages les plus pauvres sera établie au moyen des données disponibles, de visites sur le terrain et de consultations avec les conseils de commune. Interviendra ensuite un travail de ciblage à base communautaire à l'intérieur des villages sélectionnés, aidé par des vulgarisateurs agricoles de la commune et supervisé par les anciens des villages.

Participation

11. Dans chaque commune, un processus de planification participatif permettra de garantir que les priorités et aspirations du groupe cible en matière de développement social et économique sont bien prises en compte dans les activités du projet, spécifiquement dans les domaines du renforcement des capacités, des formations qualifiantes, du transfert de technologie, de l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la productivité agricole, de la gestion des ressources naturelles, des activités génératrices de revenu en exploitation et hors exploitation, et du développement d'une production orientée vers le marché. Les membres des groupes cibles participeront aussi au suivi du bon déroulement du projet et à l'évaluation des impacts du projet.

¹ Un graphique illustrant le flux de fonds est inclus dans le descriptif du projet.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. Le but du projet est d'améliorer les moyens de subsistance des ruraux pauvres dans les communes cibles des trois provinces du projet. L'objectif est d'obtenir un impact positif et durable sur le développement agricole dans ces communes².

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Le projet doit promouvoir – aux niveaux national et infranational – un cadre institutionnel évolutif pour un développement agricole décentralisé et déconcentré. Il mettra en œuvre un modèle de prestation de services qui puisse accroître l'implication des conseils de commune dans l'appui au développement économique de la population locale, basé sur le recrutement sous contrat de personnel pour des services de vulgarisation agricole implantés localement et responsables devant les conseils de commune. Le projet adoptera aussi une approche qui appuie la promotion de l'égalité hommes-femmes dans l'agriculture. En outre, les enseignements tirés des opérations du projet et les aspirations des communautés locales viendront enrichir le processus de définition de politiques du Gouvernement, et aideront à renforcer les capacités du Ministère de l'agriculture, de la forêt et de la pêche à mettre au point des politiques propauvres et des programmes décentralisés de réduction de la pauvreté rurale.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. La conception du projet est conforme au Cadre stratégique du FIDA ainsi qu'à la Stratégie régionale pour l'Asie et le Pacifique et à la stratégie de pays pour le Cambodge, et ce dans les domaines suivants: i) amélioration de l'accès des pauvres aux ressources, à la technologie et aux marchés; ii) soutien permettant aux ruraux pauvres de se libérer de la pauvreté en renforçant leur capacité et celle de leurs organisations; iii) ciblage des zones les plus pauvres, des ruraux pauvres et des groupes marginalisés; iv) participation des bénéficiaires à la conception et à l'exécution des projets; v) promotion de l'égalité hommes-femmes; vi) appui à la décentralisation et à la gouvernance responsable; vii) partenariats avec d'autres donateurs partageant les mêmes conceptions; viii) action pour engager le Gouvernement dans un dialogue sur les politiques dans des domaines sélectionnés; et ix) établissement de mécanismes de suivi par les bénéficiaires et d'institutionnalisation des évaluations de l'impact.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le projet est aligné sur le Plan national de développement stratégique 2006-2010 et sur la Stratégie rectangulaire du Gouvernement pour la croissance, l'emploi, l'équité et l'efficacité, dans les domaines prioritaires du développement agricole, du développement du secteur privé et de la création d'emplois, du renforcement des capacités et du développement des ressources humaines, avec la bonne gouvernance comme pierre angulaire.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Les partenaires du développement ont été consultés sur la conception du projet par l'intermédiaire du groupe de travail technique interne au pays sur l'agriculture et l'eau. Le projet est complémentaire et collaborera avec: i) le Projet d'appui au développement démocratique par la décentralisation et la déconcentration, financé par le Programme de Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) et le Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (DFID); ii) le programme Gestion des ressources naturelles et moyens de subsistance appuyé par l'Agence danoise pour le développement international et le

² Les détails des objectifs et des résultats du projet figurent dans le cadre logique (appendice II).

DFID; iii) le projet Attribution de terres pour le développement social et économique financé par l'Allemagne et la Banque mondiale; iv) les activités appuyant les aspects juridiques et de gouvernance de la gestion des terres et des forêts, financées par la Banque mondiale; et v) les activités concernant les droits des peuples autochtones et l'environnement, appuyées par le PNUD et le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme³.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le projet comprend deux composantes: i) amélioration des moyens de subsistance; et ii) appui à la décentralisation et à la déconcentration dans l'agriculture.

Catégories de dépenses

18. Les principales catégories de dépenses sont: génie civil (2,4%); véhicules (7,1%); équipement (1,7%); matériaux (23,1%); formation et études (27,7%); assistance technique (8,1%); indemnités du personnel (15,1%); et fonctionnement et entretien (14,3%)⁴.

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Les principaux partenaires d'exécution comprennent: i) les membres du groupe cible; ii) les organisations villageoises et les conseils de commune; iii) le personnel provincial et de district des départements provinciaux de l'agriculture, de la forêt et de la pêche et des départements provinciaux de la condition féminine dans chaque province; iv) les ONG nationales et les prestataires de services du secteur privé; et, au niveau national v) le Ministère de l'agriculture et le Ministère de la condition féminine.

Responsabilités en matière d'exécution

20. Le Ministère de l'agriculture sera l'organe d'exécution à l'échelon national. À l'intérieur du ministère, une unité d'appui au projet sera responsable de la coordination avec d'autres organismes nationaux, organismes provinciaux et organisations de développement et apportera un soutien technique. Le personnel provincial et de district en charge de l'agriculture, en collaboration avec certaines ONG, exécutera les activités de la composante amélioration des moyens de subsistance dans le cadre de contrats annuels avec les autorités provinciales. Le personnel provincial et de district des départements provinciaux de la condition féminine exécutera les activités du projet relatives à la promotion de l'égalité hommes-femmes dans le cadre de contrats avec les autorités provinciales. Des contrats seront passés avec des ONG pour assister et former des groupes d'utilisateurs bénéficiaires et fournir d'autres services. Les organismes à l'échelon national apporteront selon les besoins un appui technique spécialisé et un appui en termes de formation.

Rôle de l'assistance technique

21. En plus de l'assistance technique fournie dans le cadre du programme de décentralisation et de déconcentration du Gouvernement, le PNUD procurera un appui technique au projet proposé à l'échelon provincial et national dans les domaines de l'agriculture, de l'analyse des politiques et de la finance rurale. Le rôle de cette assistance est d'apporter un soutien et des conseils techniques au personnel local afin d'accroître ses capacités et la qualité de ses services.

³ Les détails de ces partenariats sont présentés au tableau 3 du document de conception du projet.

⁴ Les détails des coûts du projet par composante et par catégorie de dépenses sont indiqués dans les dossiers du projet.

Situation des principaux accords d'exécution

22. L'exécution sera régie par l'accord de don du projet. Les organismes infranationaux et les ONG exécuteront le projet dans le cadre de contrats annuels avec les autorités provinciales. Un manuel d'exécution du projet sera mis au point pour servir de guide technique.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du projet est de 11,51 millions de USD, couverts par un don du FIDA de 9,52 millions de USD (83%), par un don du PNUD de 1,29 million de USD (11%), et par une contribution du Gouvernement équivalant à 0,71 million de USD (6%). En outre, le Gouvernement continuera à payer les traitements des personnels du projet qui sont fonctionnaires et à couvrir les frais de fonctionnement de base des administrations au niveau infranational. Les fonds des trois financements sont en totalité engagés.

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages apportés par le projet

24. Le projet apportera des avantages à la fois directs et indirects. Une production végétale et animale accrue, une plus grande valeur ajoutée de la production végétale et animale et une élévation des revenus des ménages pauvres et très pauvres seront les principaux avantages quantifiables du projet. Le projet aura un impact positif sur l'amélioration de la condition de la femme, sur la nutrition familiale et sur la sécurité alimentaire. D'autres avantages, non quantifiés, découleront des programmes de renforcement des capacités pour les communautés locales et les prestataires de services.

Viabilité économique et financière

25. Le taux de rentabilité interne estimé est de 11% sur 20 ans. L'analyse financière fait apparaître des bénéfices et rendements additionnels nets du travail, qui sont considérés comme une incitation financière assez substantielle pour amener le groupe cible de producteurs à participer aux activités du projet.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. Les modalités de gestion des savoirs et d'acquisition des connaissances comprennent des processus participatifs de planification annuelle à l'échelon de la commune, des réunions annuelles d'information sur les politiques pour traiter de questions concernant l'exécution du projet, un suivi de la qualité de la prestation de services par les bénéficiaires eux-mêmes, et le recours à des communautés d'apprentissage pour mettre en commun les savoirs locaux et refléter les aspirations de développement de la population locale.

Innovations en matière de développement

27. On peut mentionner comme disposition innovante l'introduction de communautés d'apprentissage devant assurer un retour de l'information qui pourra appuyer l'exécution du projet et contribuer au travail d'analyse effectué au Ministère de l'agriculture pour développer des politiques relatives à réduction de la pauvreté rurale, aux options en matière de prestation de services, aux communautés autochtones ou aux minorités ethniques, et aux approches concernant l'analyse et l'intégration des questions d'égalité hommes-femmes.

Approche d'élargissement

28. L'approche suivie par le FIDA dans de précédentes opérations au Cambodge, consistant à fournir une assistance directe (par exemple, un lot d'intrants agricoles) aux groupes pauvres pour les aider à générer du revenu et à se libérer de la pauvreté, a été citée par le Plan national de développement stratégique 2006-2010 comme pouvant être utilement réutilisée dans le pays. On compte

qu'avec le maintien d'un appui du Ministère de l'agriculture les méthodes qui ont fait leur preuve dans le présent projet seront étendues à d'autres opérations par le Gouvernement et par les partenaires du développement et leurs programmes.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Deux risques principaux sont envisagés. Le premier est celui d'une faiblesse des capacités institutionnelles. À titre de mesure d'atténuation, le projet comprend un important programme de formation technique et de gestion destiné aux communautés et prestataires de services locaux, en utilisant pour ce faire l'assistance technique, les ONG ou d'autres prestataires de services. Le second risque est celui d'une coordination insuffisante entre le projet et les autres programmes en cours. Afin que ce risque soit minime, les conseils de commune et les autorités provinciales auront pour mandat de veiller à ce que l'exécution des activités du projet soit bien coordonnée afin de garantir leur complémentarité et d'en maximiser l'impact sur les moyens de subsistance des ruraux.

Classification environnementale

30. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le projet a été classé dans la catégorie B dans la mesure où il ne devrait pas avoir un impact négatif notable sur l'environnement.

K. Durabilité

31. Le projet a pour axe principal le renforcement de la capacité des membres du groupe cible et le développement d'institutions villageoises pérennes au service du groupe cible qui puissent fonctionner sans assistance à l'expiration du projet. Cinq éléments viendront appuyer cet objectif: i) établissement de groupes de producteurs et d'associations paysannes qui puissent mener leur activité au moyen de fonds renouvelables et obtenir des services et un appui technique de prestataires publics et privés par l'intermédiaire de vulgarisateurs villageois et d'interlocuteurs relais au niveau de la commune; ii) recrutement et formation de professionnels villageois de santé animale et création d'associations de district pour fournir des services de santé animale, de vaccination et d'information aux producteurs sur la base d'un remboursement des frais; iii) recrutement et formation de vulgarisateurs villageois qui fourniraient des services aux exploitants; et iv) possibilité permanente d'obtenir une information sur les prix, en mettant le coût de ce service à la charge de groupes de commercialisation.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de don entre le Royaume du Cambodge et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le don proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
33. Le Royaume du Cambodge est habilité, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
34. Je certifie que le don proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera au Royaume du Cambodge un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à six millions quatre cent mille droits de tirage spéciaux (6 400 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié

(Négociations conclues le 8 février 2007)

Déclarations d'adhésion

1. Les autorités provinciales, les comités exécutifs, les départements provinciaux de l'agriculture et les départements provinciaux de la condition féminine de chaque province comprise dans la zone du projet, le Ministère de l'agriculture, de la forêt et de la pêche (ci-après dénommé "Ministère de l'agriculture"), le Ministère de l'économie et des finances et les autres parties exécutantes déclareront leur adhésion aux buts et objectifs du projet et, afin de les réaliser, s'engageront à exécuter le projet conformément à l'accord de don le concernant.

Égalité entre les sexes

2. Le Gouvernement s'assurera que la question de l'égalité des sexes est prise en compte dans toutes les activités du projet pendant toute la durée d'exécution de celui-ci. En particulier, il veillera à ce que: i) le projet soutienne l'action des femmes en faveur du changement dans le contexte du développement social et économique local; ii) la priorité soit accordée à la formation des agricultrices; iii) le projet encourage les agricultrices à exercer des responsabilités et à participer à la prise des décisions au niveau tant du ménage que de la communauté; et iv) la priorité soit accordée aux femmes qualifiées lors du recrutement du personnel du projet.

Intérêts des peuples autochtones

3. Le Gouvernement veillera à ce que les intérêts des peuples autochtones soient dûment pris en considération lors de l'exécution du projet et, pour ce faire, s'assurera que:
 - a) le projet est exécuté conformément aux dispositions pertinentes de la législation nationale applicable aux peuples autochtones;
 - b) les peuples autochtones sont représentés de façon adéquate et équitable dans toutes les instances locales de planification des activités du projet;
 - c) les droits des peuples autochtones sont dûment respectés;
 - d) les communautés autochtones participent à la concertation sur les politiques et à la gouvernance locale;
 - e) les dispositions des déclarations, pactes et conventions pertinents qui ont été ratifiés par le Gouvernement sont respectés;
 - f) le projet n'empiète pas sur les territoires traditionnels utilisés ou occupés par les communautés autochtones.

Budget national

4. Le Gouvernement prévoira des crédits suffisants pour financer le projet dans le budget national de chaque exercice budgétaire pendant la durée d'exécution du projet en se fondant sur les plans de travail et budgets annuels prévus pour chacun de ces exercices.

Fonctionnement et maintenance

5. Le Gouvernement veillera à ce que des ressources humaines et financières suffisantes soient prévues pour assurer le fonctionnement des équipements financés par le projet et pour couvrir les dépenses renouvelables y afférant, au moins pendant leur durée de vie utile, au cours de la durée d'exécution du projet et après.

Programme de vulgarisation agricole

6. Le Gouvernement veillera à ce que des ressources humaines et financières suffisantes soient prévues pour assurer le fonctionnement des programmes de vulgarisation en matière d'agriculture et d'élevage dans la zone du projet pendant au moins trois ans à compter de la date d'achèvement de celui-ci.

Mesures en matière de gestion des pesticides

7. Le Gouvernement se conformera au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et fera en sorte qu'aucun des pesticides fournis dans le cadre du programme ne soit classé comme "extrêmement dangereux" ou "très dangereux" par l'Organisation mondiale de la santé.

Assurance

8. Le Gouvernement assurera les membres du personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident conformément aux pratiques habituelles en vigueur dans la fonction publique nationale. Il assurera tous les véhicules et équipements utilisés dans le cadre du projet pour des montants conformes aux bonnes pratiques. Dans les deux cas, il pourra financer les primes d'assurances au moyen de ressources provenant du don.

Autorisations

9. Le Gouvernement accordera à toute partie au projet les délégations de pouvoir ou autres autorisations pouvant être exigées en vertu de ses procédures nationales pour exécuter le projet conformément à l'accord de don.

Coordination

10. Le Gouvernement prendra des dispositions efficaces pour assurer la coordination avec les autres organisations internationales intervenant dans la zone du projet afin de veiller à ce que: i) des mesures uniformes soient adoptées pour le même secteur ou la même activité, par exemple pour ce qui est des méthodes de vulgarisation et des avantages incitatifs offerts au personnel; ii) les activités du projet financées par différents donateurs dans la même province ou le même district soient soigneusement échelonnées afin d'éviter de grever les ressources humaines et financières disponibles; iii) pendant toute la durée d'exécution du projet, la politique de planification et de financement décentralisés du développement ne fasse l'objet d'aucun changement susceptible d'avoir un effet préjudiciable grave sur l'exécution du projet; iv) le financement du projet soit assuré par tous les financeurs conformément au plan de financement convenu; et v) les enseignements tirés des évaluations de l'impact sur les bénéficiaires soient dûment pris en considération lors de l'élaboration des politiques futures aux niveaux provincial et national.

Ressources naturelles

11. Le Gouvernement veillera à ce que des politiques et des mesures efficaces soient mises en œuvre pour protéger les ressources forestières et halieutiques et les espèces menacées dans la zone du projet.

Législation applicable aux terres et aux forêts

12. Le Gouvernement assurera la mise en œuvre et le respect des dispositions suivantes de la législation applicable aux terres et aux forêts: i) articles 18 et 23 à 28 de la loi foncière (2001); ii) sous-décret sur la gestion des terres publiques (2005); iii) sous-décret sur les concessions foncières à des fins d'exploitation économique (2005); iv) règlement interministériel n° 219 du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la gestion des ressources foncières, de l'urbanisme et de la construction concernant les rôles et responsabilités des conseils municipaux en matière foncière; et v) ordonnance n° 1 du Premier Ministre interdisant le défrichement des forêts du domaine de l'État, quelle que soit la forme de propriété à laquelle on les destine, et prévoyant des mesures pour protéger les pauvres et les populations vulnérables.

Cadres principaux du projet

13. Le Gouvernement recrutera et nommera les cadres principaux du projet ayant les qualifications et l'expérience requises par voie de concours selon des procédures et critères transparents, tels que proposés par le Gouvernement et agréés par le FIDA. Il affectera au projet des effectifs qualifiés en nombre suffisant et ayant l'expérience et les qualifications jugées satisfaisantes par le FIDA, y compris, notamment, des membres du personnel de l'unité d'appui au projet du Ministère de l'agriculture, des départements provinciaux de l'agriculture, des départements provinciaux de la condition féminine et des comités exécutifs des autorités provinciales compétentes, lesquels travailleront à temps plein pour le projet aux niveaux national, provincial et au niveau des districts dans la zone du projet. Le Gouvernement ne relèvera de ses fonctions aucun cadre principal du projet, du moins tant que l'examen à mi-parcours n'aura pas été achevé, sauf en cas d'insuffisance professionnelle. Il ne relèvera de ses fonctions aucun cadre principal du projet sans avoir consulté le FIDA au moins trois mois au préalable.

Financement des dépenses de fonctionnement de la structure de déconcentration provinciale

14. Le Gouvernement financera pendant toute la durée d'exécution du projet, avec ses propres ressources ou en faisant appel à d'autres sources de financement, les dépenses de fonctionnement de la structure de déconcentration provinciale et des comités exécutifs des unités de gestion des autorités provinciales concernées, y compris l'appui au processus de planification au niveau des communes et l'appui technique aux investissements prévus par les conseils municipaux.

Utilisation des véhicules et autres équipements du projet

15. Le Gouvernement s'assurera que:
- les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du projet correspondent aux besoins de ce dernier; et
 - tous les véhicules et autres équipements transférés au projet ou achetés dans le cadre de ce dernier sont exclusivement utilisés pour l'exécuter.

Fraude et corruption

16. Le Gouvernement portera dans les plus brefs délais à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude et/ou de corruption en rapport avec l'exécution du projet dont il a connaissance ou qui lui a été signalée.

Suspension

17. Indépendamment des événements visés à l'article 12.01 des Conditions générales:
- Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des décaissements du compte du don si l'un des faits visés se produit ou si:
 - à la date de prise d'effet ou après, le document de projet du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) n'est pas entré pleinement en vigueur à la date ou aux dates qui y sont spécifiées ou à une date ou à des dates ultérieures fixées à cet effet par le PNUD, et des fonds de remplacement n'ont pas été mis à la disposition du Gouvernement à des conditions acceptables pour le FIDA;
 - le droit du Gouvernement de retirer les ressources provenant de l'assistance du PNUD a été suspendu, annulé ou supprimé, en tout ou partie; ou si, du fait de l'envoi d'une notification ou du temps écoulé, il s'est produit un événement quelconque pouvant entraîner l'un des effets susmentionnés;
 - la loi organique ou les dispositions réglementaires promulguées en vertu de celle-ci sont approuvées, amendées, suspendues ou modifiées d'une

autre manière et le FIDA considère que cet amendement, cette suspension ou cette modification a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable grave sur le projet;

- d. le FIDA, après avoir dûment consulté le Gouvernement, considère que les avantages matériels du projet ne profitent pas aux groupes cibles ou qu'ils profitent à des personnes étrangères à ce groupe;
 - e. le Gouvernement n'a pas respecté l'une quelconque des clauses supplémentaires stipulées dans l'accord de don et le FIDA considère que ce manquement a eu ou est susceptible d'avoir un effet préjudiciable grave sur le projet;
 - f. le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de manœuvres frauduleuses en relation avec le projet ont été portées à son attention, et le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA; et
 - g. les marchés ne sont pas passés en conformité avec les dispositions pertinentes de l'accord de don relatif au projet;
- b) Le FIDA suspendra en tout ou partie le droit du Gouvernement de solliciter des décaissements du compte du don si le rapport d'audit requis aux termes de l'accord de don n'a pas été achevé de façon satisfaisante dans un délai de 12 mois à compter de la date de clôture de l'exercice financier stipulée dans l'accord.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

18. L'accord de don entrera en vigueur une fois que les conditions préalables suivantes auront été satisfaites:
- a) le coordonnateur national du projet, le coordonnateur national adjoint du projet, un analyste politique, deux fonctionnaires des finances et deux fonctionnaires chargés de la planification et du suivi de l'unité d'appui au projet du Ministère de l'agriculture ont été dûment nommés par le Ministère de l'agriculture.
 - b) le département provincial de l'agriculture concerné a dûment nommé les chefs et les autres membres des équipes d'appui provinciales et de district;
 - c) le Gouvernement a dûment ouvert le compte bancaire du don et les comptes du projet;
 - d) le Gouvernement a confirmé au FIDA que des fonds de contrepartie seront ouverts au budget national afin d'être virés au Ministère de l'agriculture et aux parties au projet pour contribuer au financement de celui-ci pendant la première année de son exécution et les années suivantes;
 - e) le plan de travail et budget annuel pour la première année du projet a été dûment approuvé et incorporé dans les programmes provinciaux et nationaux d'investissement public;
 - f) l'accord de don a été dûment signé; et
 - g) un avis juridique favorable délivré par le Ministère de la justice, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis au FIDA par le Gouvernement.

Key reference documents

Country reference documents

National Strategic Development Plan (NSDP) 2006-2010
Rectangular Strategy

IFAD reference documents

PDD and Key Files;
Cambodia Country Strategic Opportunities Paper (COSOP);
Learning Notes;
Administrative Procedures on Environmental Assessment;
Prerequisites of Gender Sensitive Design; and
Private Sector Partnership and Development Strategy.

Logical framework

Narrative summary	Verifiable indicators ¹	Means of verification	Assumptions
<p>Goal: Livelihoods of the rural poor in the targeted communes of the three provinces improved.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Income poverty incidence reduced by 50 per cent in accordance with the Cambodia Millennium Development Goal (CMDG1). Increase in the ownership of households assets.*² Reduction in child malnutrition* 	<ul style="list-style-type: none"> Household Income and Expenditure Surveys³ Monitoring of CMDGs Impact assessment surveys (base line, Mid-term Review and Project Completion). 	
<p>Purpose/Objective: Sustainable impact on agricultural development achieved in the targeted communes in the three provinces.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Target group households with improved food security (months per year). Indigenous ethnic minority communities with secure tenure. Commune councils with improved capacity for agricultural planning and management. <p>(Number of households targeted: 60 000)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Impact assessment surveys (base line, Mid-term Review and Project Completion). WFP Food Insecurity Atlas. 	<ul style="list-style-type: none"> Macro-economic and political stability. Institutional and implementation arrangements for decentralisation and deconcentration in place. A legal framework for lands and forests in place that safeguards the interests of the indigenous population and their access to land.
<p>Outputs: 1. Farmers and communities adopt improved and sustainable farming and agricultural land management systems.</p>	<ul style="list-style-type: none"> No. of households³ reporting increased production from their plots. No. of households reporting increased flock/herd sizes. No. of households adopting improved technology promoted by the project. No. of activity groups operational by type. No. of functioning marketing, storage and/or processing groups/facilities. Area benefiting from improved fertility. Area benefiting from erosion control. No. of land titles granted and registered in the target communes. No. of Statutes of Legal Entity for Indigenous Communities issued in the target communes. <p>(Targets: Beneficiaries: 22 600 households, from 452 LIG and 452 FSI groups; also 4 marketing groups in Kratie and 4 in Ratanakiri; indirect beneficiaries 14 900 households).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Project MIS and participatory impact monitoring. Supervision reports. 	<ul style="list-style-type: none"> Investment in new/improved rural infrastructure (e.g. small-scale irrigation) undertaken by other donors and C/S Fund.
<p>2. Improved services delivered to the poor in a participatory and demand-driven manner.</p>	<ul style="list-style-type: none"> No. of commune councils with improved capacity for social and economic development and agricultural land management. Rating of the performance of the Commune Extension Workers, Village Animal Health Workers (VAHWs) VEWs, DSTs, PST and other service providers by the commune councils and farmer groups. <p>(Targets: 84 communes, 16 DST, 3 PSTs, 60 new VAHWs - number of existing VAHWs to be included in AWPBs -; satisfaction rate 85 per cent)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Project MIS and participatory impact monitoring. Supervision reports. 	<ul style="list-style-type: none"> New arrangements for decentralisation and deconcentration include elected CCs.
<p>3. Increased capacity for policy analysis and pro-poor policy formulation for the agricultural sector and for mainstreaming gender within the sector.</p>	<ul style="list-style-type: none"> No. of new or changed pro-poor legislation or regulations enforced. No. of policies and strategies introduced including elements of lessons learnt from IFAD projects. No. of policies and strategies introduced in support of gender mainstreaming. <p>(No targets)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Project MIS and participatory impact monitoring. Supervision reports. 	<ul style="list-style-type: none"> Government supports the need to develop capacity for policy analysis and formulation.

¹ Indicators in bold are the Results and Impact Management System (RIMS) indicators and those with an * are the anchor indicators.

² Household assets ownership index is under development.

³ All household data is to be disaggregated by the gender and ethnicity of the household head.

